

LA GUZARGUOISE

Journal d'Information de Guzargues

n°55 - décembre 2021



Chères Guzarguaises, Chers Guzarguois, Chers amis,

A l'approche de la fin d'année 2021, on ne peut qu'espérer que la situation sanitaire ne se dégrade pas encore et que nous puissions passer les fêtes de Noël et du nouvel an avec sérénité. Néanmoins, vu les derniers indicateurs, les services de l'Etat nous ont demandé d'éviter les interactions sociales et les moments de convivialité sans masques. C'est donc le cœur gros que je dois encore annuler cette cérémonie des vœux qui constitue un moment privilégié pour notre village. Cela nous prive de ces moments publics qui nous permettent de faire société ensemble.

J'en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les gestes barrières encore en vigueur et vous inviter à la vaccination pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

C'est en jouant collectif que nous combattons ce virus ! Concernant les enfants, à ce jour, nous n'avons à déplorer aucun cas positif et pas de fermeture de classe.

Dans un tout autre domaine, nous regrettons des incivilités concernant la vitesse, le stationnement anarchique, les déjections canines, les déchets abandonnés aux pieds des containers et aux 4 coins de la commune.

Une fois de plus, j'en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun. C'est collectivement et en respectant les règles de savoir-vivre que notre commune continuera à être aussi belle.

Côté voirie, nous avons prévu la remise en état du tronçon de la route du Mas du Lirou entre la partie en enrobé et le Mas.

Le projet d'Espace Culturel avance selon nos prévisions et nous devrions démarrer les travaux en janvier 2022 (Cf. article page 2).

En attendant de se voir sur la commune, au nom de tout le conseil municipal et du personnel, je vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël et vous présente mes vœux de bonheur et de santé pour 2022.

Sachons rester optimistes et regardons l'avenir avec confiance. Prenez soin de vous et de vos proches.

Pierre ANTOINE
Maire de Guzargues

Vice-président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

La Guzarguoise
est éditée et diffusée par la municipalité
de Guzargues à 220 exemplaires
mairie.guzargues@wanadoo.fr
<http://www.guzargues.com>
0467596157
Directeur de la publication :
Pierre Antoine
Comité de lecture :
Vanessa Soury
Conseil Municipal
Coordination : Claudine Verdier

SOMMAIRE

Travaux Equipements	2
Sécurité	2
Animation, jeunesse	3
Ça s'est passé à Guzargues	3
Cérémonie du 11 novembre	4
Vie des écoles	4
CCFF Conseils Municipaux	5-6
Environnement	7
Mairie, vie communale	7
Paroisse, Agenda, Etat civil	8

flashcode2.0



Flashez ce code avec
votre téléphone

Pas de lecteur pour lire ce code ?
Tapez tcz7.fr sur votre mobile !

Environnement : extinction de l'éclairage public

L'Extinction de l'éclairage public de 01H00 à 05H00 c'est pour janvier 2022 !

Comme nous vous l'avions annoncé dans nos bulletins précédents, la programmation des horloges permettant l'extinction de l'éclairage public de 01H00 à 05H00 a été planifiée pour un démarrage le lundi 24 janvier 2022.

Afin que personne ne soit pris au dépourvu et comme la législation nous l'impose, vous trouverez un panneau identique à celui-ci à chaque entrée de la commune.

Les avantages sont nombreux (Cf. article page suivante).

Nous restons évidemment à l'écoute des Guzarguois pour toutes suggestions notamment sur la programmation des plages horaires lors d'évènements.





Travaux Equipements

➤ La commune s'est dotée d'un système de désinfection à l'Ozone

Cet équipement a été installé dans la salle de la mairie, ce système sera très efficace notamment lorsque la salle sera utilisée en bureau de vote lors des prochaines élections présidentielles et législatives.

➤ L'Espace Socio-Culturel

La consultation pour le choix des entreprises est terminée, 12 lots ont été mis en concurrence, Gros-Œuvre, Charpente, Menuiseries extérieures, Serrurerie, Placo et Cloisons, Menuiseries intérieures, Peinture, Climatisation et Plomberie, Electricité, Cuisine, Meubles médiathèque et Tables et Chaises. L'attribution des lots par la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 décembre. C'est après un très gros travail d'analyse que les lots ont été attribués. Le démarrage des travaux est prévu pour janvier 2022 pour une livraison en décembre 2022. Les raccordements à l'assainissement collectif et à l'eau sont opérationnels.



➤ L'extinction de l'éclairage public à Guzargues

Les lampadaires du village seront désormais éteints de 1h à 5h du matin, sauf au centre village, à l'image de nombreuses communes françaises. Plusieurs objectifs ont guidé notre réflexion :

* Préserver l'environnement : Trop de lumière perturbe le comportement de nombreuses espèces animales et végétales. Avec une réduction de l'éclairage nocturne, elles retrouvent des cycles de reproduction normaux, les fleurs nocturnes s'ouvrent de nouveau et peuvent être pollinisées. En outre, nous retrouverons le plaisir d'observer le ciel étoilé !

* Réduire la facture énergétique. Même si nos installations sont récentes et en bon état, éteindre les lampadaires la nuit devrait permettre une économie financière de l'ordre de 25% et une diminution de la consommation de 30%.

* Améliorer le confort des habitants et réduire son impact sur notre santé. Trop de lumière perturbe également le métabolisme humain et entraîne fatigue et difficultés d'endormissement.

* Quant à la sécurité, les études ont montré que les conducteurs ralentissent sensiblement dans les zones non éclairées et que l'extinction lumineuse n'entraîne pas d'augmentation des délits.

La diminution de la puissance des ampoules ou l'extinction d'un lampadaire sur 2 ne sont techniquement pas possibles.

Nous tirerons un bilan d'ici un an. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions : mairie.guzargues@wanadoo.fr

Guzargues : Sécurisation de vos habitations

Gendarmerie Nationale : Opération Tranquillité Vacances

Permet d'améliorer la sécurisation des résidences principales en l'absence de leurs occupants. Dans ce cadre, des patrouilles de surveillance sont régulièrement programmées afin de vérifier l'intégrité des propriétés et prévenir les cambriolages.

Un formulaire est à ramener à la brigade de Jacou - Clapiers par les intéressés.

Ce formulaire est disponible en mairie ou à la gendarmerie.

Contre les cambriolages, les bons réflexes
OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES
 Vous vous absentez ?
 Bénéficiez de l'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES : faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.
 Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.
 Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
 Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr
 Retrouvez tous les bons réflexes dans notre brochure et sur internet
www.facebook.com/ministereinterieur
 @Face_Breakez

Des Bons d'achats Sauramps pour les nouveaux collégiens Guzarguois

Mercredi 29 septembre à 18H00, Vanessa Soury, vice-présidente du SIVU des écoles Assas Guzargues, Pierre Antoine et des élus accueillent en mairie les nouveaux collégiens pour les féliciter de leur entrée en 6ème, tous au collège François Mitterrand de Clapiers.

Le maire a rappelé à Cerise, Dorian, Gabriel, Max, Paul et Théïs l'importance du livre dans l'éducation et la culture.

Cette année, le conseil municipal offrait des bons cadeaux Sauramps afin que chacun choisisse les ouvrages selon ses goûts.

Après un mot de bienvenue, le maire a souligné le plaisir et le bénéfice que l'on retire à lire un livre. Il a rappelé que cette cérémonie, à laquelle la municipalité est très attachée est une façon de mettre à l'honneur les nouveaux collégiens. Il a précisé qu'Internet ne doit pas remplacer le livre, cet objet matériel toujours agréable à feuilleter ne doit pas être sacrifié devant le digital.

Nous espérons qu'ils garderont un excellent souvenir de leur passage à l'école d'Assas-Guzargues.

Ensuite, les enfants ont dégusté un joyeux goûter et les parents et élus ont partagé le verre de l'amitié.

Nous souhaitons à nos collégiens pleine réussite dans la suite de leur scolarité.



Ça s'est passé à Guzargues

C'est en terre guzarguoise que le 50ème Biou d'Or, sacré dans les arènes d'Arles le dimanche 10 octobre 2021, est élevé par les frères Andréo. En effet, le cocardier Muiron de la manade du Ternen a reçu cette haute distinction, il avait comme adversaire des taureaux de manades renommées telles que Laurent Nicollin qui ont déjà été distinguées par ce trophée organisé par Midi Libre, La Provence et la fédération française de course camarguaise.

Cette victoire est une consécration pour les frères Andréo qui, depuis 40 ans fournissent un travail acharné et passionné pour avoir de bons cocardiers. Cette année, leurs efforts ont été récompensés par leurs pairs face à des ténors en la matière. Précisons que les cocardiers ne sont pas maltraités, loin de là. Au contraire, ils sont dorlotés.

C'est donc avec fierté et un peu de chauvinisme que nous sommes fiers d'avoir, pour résident, un champion à Guzargues. Peut-être l'apercevrez-vous lors de vos promenades vers Figaret, mais sans vous en approcher car il n'est pas commode et aura certainement peur de vous; il reste un animal sauvage et imprévisible. Le meilleur endroit pour le voir et découvrir son talent, c'est dans les arènes car à n'en pas douter en 2022 il sera présent un peu partout. Nous félicitons Rogé et Bernard Andréo pour ce prix tant attendu. Bravo !



Toril TV
Le Biou d'Or Muiron de la manade du Ternen et Vincent Marignan vainqueur du trophée des As 2021 - à Arènes d'Arles.

Commémoration du centenaire de l'armistice

Jeudi 11 novembre 2021

Jeudi 11 novembre, Anciens combattants, élus et Guzarguois s'étaient donnés rendez-vous devant l'église St Michel pour commémorer l'armistice de la première guerre mondiale et honorer les anciens combattants.

Pierre Antoine a lu le texte de Geneviève Darrieussecq ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre années interminables, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne, où l'armistice a été signée à l'aube, jusqu'au front, du premier des clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village, une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part. Célébrer la victoire, la paix mais aussi rendre hommage à tous les morts pour la France. Pierre ANTOINE a cité le nom des soldats morts pour la France en 2021. Il a également lu le nom des 7 poilus Guzarguois morts pour la France : Crègut Jean-Baptiste, Fabre Angely, Durand Joseph, Crègut Etienne, Bringuier François, Grèzes Joseph et Tichet Raymond.

Toujours un moment bouleversant lors de la lecture de nos morts pour la patrie.

Les anciens combattants et le maire ont ensuite déposé une gerbe au monument aux morts et l'ensemble des participants a observé une minute de silence.

C'est dans la salle de mairie que la Marseillaise a été chantée.

Un apéritif républicain a terminé cette matinée de célébration.



Vie des écoles

Les écoles n'ont pas encore eu à déplorer de fermeture de classe, pour cause de COVID. Si un cas positif était avéré, la fermeture n'est plus la règle, mais les enfants devront se tester et seuls les enfants positifs resteront à la maison.

Un projet Street art a commencé à l'école élémentaire avec l'artiste Sun-Ra. L'école va prendre des couleurs ! Le thème retenu est celui des valeurs de la République. Inauguration au 1er semestre 2022.

Opération « Savoir rouler à vélo » en partenariat avec la CCGPSL qui mettra un intervenant à disposition des CE2-CM courant janvier pour apprendre aux enfants les règles de bonne conduite sur la route.

Le 16 décembre à 18h, Salle des Cruzets à Assas, l'APE offre aux enfants un spectacle féérique de cirque moderne "Entre deux mondes" : slackline, monocycle, jongleries lumineuses ... Avant et après le spectacle un apéritif dinatoire (sucré & salé) vous sera proposé en musique avec la présence exceptionnelle de la chorale « Les Chœur d'Assas ». Une participation de 2€ sera demandée aux adultes, le spectacle sera gratuit pour tous les enfants. Inscription auprès de l'APE Assas-Guzargues contact@ape-assasguzargues.fr.

Rentrée 2022 : Inscriptions à l'école : n'oubliez pas de passer en mairie au préalable pour remplir le dossier (livret de famille, justificatif de domicile et carnet de santé)

Merci aux bénévoles du CCFF Assas – Guzargues

Une fin de saison célébrée dans la convivialité

Beaucoup de bénévoles du CCFF Assas-Guzargues étaient présents à la Manade Alain sur la commune d'Assas ce lundi 11 octobre.

Les mairies d'Assas et de Guzargues ont réuni les bénévoles du Comité Communal contre les Feux de Forêt pour les remercier de leurs actions tout au long de la saison d'été. La manade Alain a donc accueilli bénévoles, élus et leurs conjoints pour ce moment convivial. Un grand merci particulier à Michel Andrieu (Assas) et Bernard Borg (Guzargues) pour l'animation de cette association si essentielle à notre tranquillité.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie ou auprès de Bernard Borg si vous souhaitez rejoindre les bénévoles pour la saison prochaine (juillet-septembre). En effet, il est souhaitable que chaque week-end soit servi par un binôme différent. Afin de mieux répartir la tâche, le CCFF Assas-Guzargues fait appel à toute personne volontaire. Cet acte citoyen est aussi un bon moyen de découvrir votre commune et de développer votre réseau d'amis. Si vous désirez allier sport, contact avec la nature et utilité pour préserver forêts et garrigue, venez les rejoindre. Il suffit de se rendre disponible quelques heures durant l'été et de participer à une courte formation de base.



Les Conseils Municipaux

L'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux est consultable en Mairie ou sur le site Internet.

Conseil Municipal du Jeudi 2 décembre 2021 à 18H15

Etaient présents : Mesdames ESTRENIS Estelle, MONTELOON Virginie, SOURY Vanessa.

Messieurs ANTOINE Pierre, BORS Olivier, CROSNIER Bernard, FLOURIEUSSE Hervé, GAUD Jean-Claude, LEMPEREUR Christian, MALCHIRANT Thierry, MARTIG Eric, MASTALERZ Claude, SANCEY Jean-Marc.

Excusées : Mesdames GOGUET Ghislaine (procuration à Monsieur ANTOINE Pierre), REBOUL Stéphanie

➤ Approbation du Compte Rendu du 16 Septembre 2021,
Voté à l'unanimité

➤ Approbation de la subvention de 30 000 € accordée par le Conseil Départemental de l'Hérault, pour la réhabilitation du mur du cimetière,

Voté à l'unanimité

➤ Devis pour la réhabilitation du mur du cimetière,

Société Privat Philippe SARL : Enduit intérieur : 6699 € HT, montage pierres à bâtir face extérieure : 20746 € HT
MC Construction : Réfection de deux murs en agglomérés : 1730 € HT+ 1460 € HT

Voté à l'unanimité

➤ Devis pour les travaux de voirie, Chemin du Mas du Lirou, partie en bicouche jusqu'au Mas.

Dans le cadre du groupement de commandes de la CCGPSL, devis de la société TPSONERM :

Aménagement de la chaussée avec dérasement des accotements, aménagement pour création de noue pour guider les eaux pluviales, enduit de structure bicouche basalte. : 11 115 € HT

Voté à l'unanimité

➤ Suite aux nombreuses incivilités, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la mise en place de deux caméras de vidéo-surveillance pour couvrir les espaces containers de la mairie et rue des jardins communaux,

Voté à l'unanimité

➤ Renouvellement de la convention avec la SACPA (fourrière animale),

Les prestations de la SACPA sont les suivantes :

-Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique

-Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal

-La gestion de la fourrière animale

Montant du contrat annuel : 1139,94 € HT

Voté à l'unanimité

➤ PA Les Méjeans : Vote relatif à l'article L 111-4 du code de l'urbanisme (éviter une diminution de la population communale et la fermeture d'une classe)

Commune en RNU : les articles L 111-3, L111-4 et L 111-5 du code de l'urbanisme précisent :

En l'absence de plan local d'urbanisme, de tout document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune. Peuvent toutefois être autorisées en dehors des parties urbanisées de la commune :

Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 101-2 et aux dispositions des chapitres I et II du titre II du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application.

Compte tenu des contraintes environnementales et de la dernière cartographie aléa feu de forêt, le futur lotissement Les Méjeans constitue le dernier espace à urbaniser pour la commune, la réalisation de ce projet permettra d'éviter une diminution de la population communale et la fermeture d'une classe. Le vote relatif à l'article L 111-4 du code de l'urbanisme doit être prononcé.

Voté à l'unanimité

➤ Finances : Modification de la DM n° 1

Suite à une erreur d'imputation la délibération modificatrice n°1 du 16/09/2021 est annulée et remplacée par la délibération modificatrice du 02/12/2021 mentionnant le chapitre 23 et non 21.

Voté à l'unanimité

➤ Organisation du Temps de Travail et annualisation à 1 607 h

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel. Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies. Dans le cadre des dispositions des décrets N° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, et N° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, il convient de délibérer pour définir les modalités et temps de travail des agents de la commune. En date du 13/08/2021 le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault a été saisi.

Voté à l'unanimité

➤ Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Le RIFSEEP est composé de l'ISE (Indemnité de Sujétion) et du CIA

Voté à l'unanimité

➤ Antenne relais Orange 4G,

L'emplacement sur le château d'eau de la commune n'étant pas possible en regard des règles d'urbanisme de la commune de Montaud, l'opérateur a sollicité à nouveau la commune pour la recherche d'un nouveau site.

➤ Questions diverses : possibilité de traiter les questions qui ne figurent pas l'ordre du jour, si le Conseil Municipal le décide, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivant à l'OdJ :

-Devis de la société INETUM pour l'achat du logiciel de paie : 1650,00 € HT + formation 390 € HT, Voté à l'unanimité

-Délibération investissement 2022 : Il s'agit d'autoriser les investissements en attendant le vote du budget 2022 qui sera voté en mars 2022, jusqu'à concurrence de 25% du budget d'investissement de l'année 2021. Voté à l'unanimité

-Convention d'adhésion de la commune à la Mutuelle Nationale Territoriale choisie par le CDG 34. La cotisation est de 0,05% de la masse salariale pour une durée de 6 ans. Voté à l'unanimité

-Madame Estelle Estrenis propose la mise en place d'un conseil municipal des jeunes, Monsieur Hervé Flourieusse se porte volontaire pour cogérer avec Madame Estrenis ce projet. Voté à l'unanimité

Environnement Gestion de nos déchets Vie dans le village

La communauté de communes du Grand Pic Saint Loup est en charge de la gestion des déchets sur notre commune.

Depuis la fin de l'année 2020, les consignes ont évolué et un plus grand nombre de déchets a désormais sa place dans le bac jaune.

Malgré cela, les services techniques constatent une augmentation des refus de tri.

Il est important de rappeler quelques points concernant la gestion du bac jaune (ramassage le jeudi matin) :

- peut contenir les emballages plastiques souillés de type sachet emmental,
- ne pas empiler les yaourts, les boîtes etc...
- pas de pots de fleurs en plastique,
- pas de bois (même les boîtes de camembert)
- pas de jouets (même si en plastique)
- Les petits emballages métalliques (dosettes, opercules, couvercles) peuvent être déposés dans le bac jaune.

Il est important que les emballages soient vidés de leur contenu mais il ne faut pas les laver avant de les déposer.

Il ne faut pas mettre de sac poubelle noir ou gris dans le bac jaune (Éventuellement un sac transparent). Les déchets sont triés par une machine qui ne peut pas identifier le contenu des sacs, donc les sacs opaques sont automatiquement refusés.

Le service technique de la communauté des communes a réalisé un guide.

Il a été distribué en décembre 2020 à tous les habitants. Il est toujours à votre disposition :

<https://grandpicsaintloup.fr/vivre-ici/mes-dechets/trier-ses-dechets/>

La commune compte deux colonnes d'apport volontaire.

Ces lieux permettent de trier le verre, le papier et les vêtements.

Il est préférable de déposer le papier dans ces colonnes que dans les bacs jaunes.

La colonne pour le verre située à côté de la Place de la Mairie est régulièrement pleine, nous vous invitons à vous rendre à l'entrée de la rue des Jardins Communaux, et ne pas laisser les cartons contenant du verre au pied des colonnes.



Un bel exemple d'incivilité !
La personne qui a oublié son lavabo au pied du container est priée de le récupérer rapidement

La taille des haies : une obligation légale à respecter par tous

Pourquoi ne pas profiter des congés de Noël pour vous occuper de votre jardin mais aussi pour entretenir et tailler les haies qui bordent les rues privées et publiques. En effet, elles peuvent se révéler dangereuses en diminuant la visibilité des piétons, des automobilistes, masquer la signalisation, et abîmer les réseaux aériens. Pour éviter tout accident, la commune rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies de façon à ne pas empiéter sur la voirie communale. Alors soyons tous vigilants afin de vivre en sécurité et en bonne intelligence.

Mairie

☞ Panne de masque ou de visière, adressez-vous à la mairie qui vous dépannera gracieusement

☞ Pendant les vacances de Noël, le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 24 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022.

☞ Inscription sur les listes électorales : Formulaire d'inscription sur les listes électorales des citoyens français, sur Internet via <https://www.service-public.fr> ou sur le site <http://www.guzargues.com>

☞ Si vous souhaitez diffuser une annonce ou annoncer un événement dans la Guzarguoise, contactez la mairie par tél ou email

☞ Allo mairie : si un lampadaire est HS, téléphonez à la mairie ou envoyez un email en indiquant le Numéro du lampadaire inscrit sur le mat. Nous demanderons l'intervention de la CESML avec qui nous avons un contrat de maintenance.

☞ Elections présidentielles ; dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour, dimanche 24 avril 2022 pour le second tour

☞ Elections législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés,

Plomberie, climatisation, création-rénovation de salles de bains, travaux divers dans la maison

Thomas Jouannaud, 06 51 17 06 34,
thomasjouannaud@gmail.com.

Sitissimi. Création de site internet

Intégration, Maintenance, Développement ...Contact: Thierry Chirol : 06 99 79 18 58 tchirol@wanadoo.fr - www.sitissimi.fr

Soins infirmiers à domicile à Guzargues

Christophe Apat 0680447060

Pierre Canizares 0615921185

Diagnostic immobiliers pour la vente et la location.

Pascal Ringot 06 12 07 36 65

Mail : contact@diagmax.fr

Site internet : https://diagmax.fr

Dégustez Sud vous propose ses soirées de 19h00 à 21h00 sur la place de la mairie les deuxièmes vendredi du mois

Une carte de vins pour tous les goûts et tous les budgets

0619082608

degustezsud@sfr.fr

Votre sapin de Noël disponible chez Hortus Concept

A Guzargues pépiniériste 0499584957

HORTUS CONCEPT PEPINIERE
Un espace unique aux portes de votre jardin.

NOEL APPROCHE

LES **SAPINS** SONT DISPONIBLES

Du mardi au dimanche de 10h-18h

04 99 58 49 57
1100 Route de ST Mathieu de Tréviers - 34300 GUZARGUES

Venez visiter notre forêt de sapins et vivre la Magie de Noël

INFO – PAROISSE

TEMPS DE L'AVENT

- Messe Dominicale : le Dimanche à 10h.30 à TEYRAN

Les Messes du Samedi soir sont supprimées pendant l'hiver

- Messe en Semaine : le Mercredi à 9h. à TEYRAN

- Pendant tous les Vendredis de l'Avent : les 3, 10 et 17 Décembre

Adoration à 15h. à l'Eglise de TEYRAN, suivie d'un Partage d'Evangile à 15h

CEREMONIE PENITENTIELLE

- Mardi 21 décembre à 18h. à TEYRAN

NOEL

- Vendredi 24 décembre: Veillée – Messe à 18H. à ASSAS

Messe à 19h.30 à TEYRAN

- Samedi 25 décembre: Messe de NOEL à 10h.30 à TEYRAN

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence des Laïcs : - Tous les Jedis de 16h.30 à 18h.

Permanence du Prêtre : - Le Prêtre est présent tous les matins de 9h.à10h.

Vous pouvez prendre rendez-vous :

Stationnement

Stationnement dans le village

Il est rappelé aux habitants que les voitures doivent être stationnées de façon à ne pas gêner l'accès aux véhicules d'urgence et aux bus d'Hérault transport. La chaussée ne doit pas être rétrécie par un stationnement empruntant une partie de la rue. Chaque conducteur doit faire preuve de civisme.

Rappel à la loi, voiture ventouse : un véhicule ne doit pas rester plus de 7 jours en stationnement sans bouger sous peine d'être embarqué par la fourrière.



• Noël des petits Guzarguois

11 décembre 15H00

Salle de la mairie

Pass sanitaire obligatoire

• Spectacle de Noël pour les élèves de l'école d'Assas-Guzargues

Vendredi 16 décembre Salle des Crouzets

• ~~Vœux de la Municipalité~~ ANNULE

Vendredi 21 janvier 2022 à 19h00

Salle de la mairie

~~Pass sanitaire obligatoire~~

État civil

Mariage

Nous avons la joie d'annoncer le mariage de :

Philippe Fabre avec Erika Ait Ahmed Ouali le 09/10/2021



Numéros utiles

• Mairie :

Tél : 04 67 59 61 57

Fax : 04 67 59 54 70

• SAMU : 15 ou 112

• Police Secours : 17

• Pompiers : 18

• Centre de secours : 04 67 59 99 00

• Gendarmerie : 04 99 63 68 50

• CESML (électricité) : 04 67 66 67 66

• La Poste : 36 31

• SMGC (eau potable) : 04 67 79 51 67

• Communauté de Communes

Accueil : 04 67 55 17 00

Déchetterie : 04 67 55 33 12

Assainissement individuel : 04 99 61 46 00

• Hérault transport : 0 825 34 01 34

• Allô service public : 39 39